

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2127

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 7 et 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En conséquence de la suppression de l'alinéa 3 ouvrant le mariage aux personnes du même sexe.